

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

**L'an deux mille vingt-cinq, le 23 septembre à 20h,** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 17/09/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, DE CARVALHO Albertine, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, AUTECHAUD Eric, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, PATEY Stéphanie.

Avait donné pouvoir : BRUGERE Thierry à DENOUVION Victor, TOUILE ET HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie

Était absent : SCHMIDT Franck

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26  
Votants : 28  
Pour : 28  
Contre :  
Abstention :

**OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-91 – ADOPTION D'UNE CONVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS METROPOLITAIN AU BENEFICE DES PROJETS COMMUNAUX PARTICIPANT A LA RESILIENCE ET A LA REDUCTION DES GAZ A EFFETS DE SERRE**

En octobre 2022, Toulouse Métropole a instauré un fonds de concours métropolitain à destination des projets communaux contribuant à l'atteinte des objectifs métropolitains en matière de résilience et de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Dans le cadre de ce fonds de concours, les projets intitulés « Travaux d'extension de l'école du lac » et « Remplacement des luminaires des bâtiments publics » ont été identifiés comme potentiellement éligibles à ce dispositif.

Ces projets ont été présentés au comité d'engagement, qui a émis un avis favorable en date 7 mai 2025. Le comité a estimé que les projets répondaient pleinement aux ambitions du fonds de concours dédié à la transition écologique, en répondant au critère d'éligibilité suivant : réalisation d'économies d'énergie

Toulouse Métropole s'engage ainsi à soutenir financièrement les projets d'extension de l'école du lac et de remplacement des luminaires des bâtiments public à hauteur de 100 291 €.

Le coût global de ces deux opérations est estimé à 666 972 € HT, soit 800 366 € TTC.

Une convention est en cours de rédaction entre Toulouse Métropole et la commune de Saint-Jory, afin de formaliser les modalités de financement des travaux entre les deux collectivités.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver le projet de convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Saint-Jory, annexé à la présente délibération.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ A L'UNANIMITE,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération de Toulouse Métropole en date du 26 octobre 2022 instaurant un fonds de concours métropolitain en faveur des projets communaux contribuant à la transition écologique,

**VU** l'avis favorable rendu par le comité d'engagement en date du 7 mai 2025,  
031-213104904-20250923-DELIB202591-DE  
Reçu le 26/09/2025



ids de concours en date du 7 mai 2025,

**VU** le projet de convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Saint-Jory, annexé à la présente délibération ;

**APPROUVE** le projet de convention de fonds de concours entre Toulouse Métropole et la commune de Saint-Jory, relatif à la participation financière de Toulouse Métropole aux projets d'extension de l'école du lac et de remplacement des luminaires des bâtiments publics.

**PREND ACTE** que la participation financière de Toulouse Métropole au titre du fonds de concours est fixée à 100 291 €.

**AUTORISE** le Maire à signer la convention de fonds de concours annexée à la présente délibération, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif.

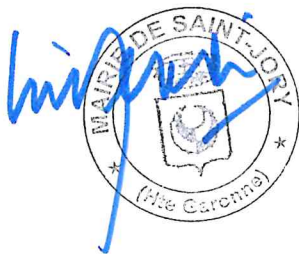
FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 09 OCT. 2025

**Le Maire, Victor DENOUVION**



**Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS**

A blue ink signature of Lucas BOURGEADE-DELMAS.